



L'UFR de la FERC CGT sera bien présente en mars 2017 au 11e congrès de l'UCR !

jeudi 16 mars 2017, par [Bariaud](#)

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

L'UFR DE LA FERC CGT SERA BIEN PRÉSENTE EN MARS 2017 AU 11^e CONGRÈS DE L'UCR !

Le 11^e congrès de l'UCR (Union Confédérale des Retraités.es) se tiendra du 13 au 17 mars 2017 à Bordeaux. Les délégué.es auront à débattre sur le document d'orientation et les amendements proposés par les USR (Union Syndicale Retraités.es) et UFR (Union Fédérale Retraités.es), afin de dresser les objectifs que la nouvelle direction de l'UCR devra mettre en œuvre pour les 3 années à venir.

20

Le Lien N°180 Mars 2017

La CE de l'UFR, réunie le 15 février dernier, a mis en discussion et validé 48 amendements au document d'orientation de l'UCR.

Ces amendements concernent la dimension fonction publique complètement absente du document d'orientation, la protection sociale, l'abrogation de l'accord national interprofessionnel relatif aux retraites complémentaires AGIRC - ARRCO - AGFF du 30 octobre 2015 signé par la CFDT, CFE-CGC, CFTC..., l'abrogation de la loi « travail », etc.

Les 5 délégués de l'UFR de la FERC CGT (Michèle Douville, Mireille Guezenc, Alain Barbier, Philippe Bouyries, Jacques Candès) sont mandatés pour défendre ces amendements au congrès de l'UCR et ainsi porter l'idée d'une action syndicale CGT qui s'étende à toutes les composantes du salariat, y compris l'ensemble de la population retraitée, laquelle est dans sa majorité, anciennement salariée du secteur public comme du privé et dont l'avenir est étroitement interdépendant des actifs qui seront aussi de futurs retraités.

La CE de l'UFR a voté le rapport d'activité de la direction sortante de l'UCR et salué sa capacité de mobilisation des retraités dans le cadre d'un large acc. intersyndical (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSJ, SUD, USR, FCR-FR, Ensemble et Solidaires), notamment le 9 juin 2016, et qui se poursuit dans la journée nationale de mobilisation et de manifestations des retraités le 30 mars 2017.

Alain BARBIER
secrétaire général de l'UFR



Le 11e congrès de l'UCR (Union Confédérale des Retraités.es) se tiendra du 13 au 17 mars 2017 à Bordeaux. Les délégué.es auront à débattre sur le document d'orientation et les amendements proposés par les USR (Union Syndicale Retraités.es) et UFR (Union Fédérale Retraités.es), afin de dresser les objectifs que la nouvelle direction de l'UCR devra mettre en œuvre pour les 3 années à venir.

La CE de l'UFR, réunie le 15 février dernier, a mis en discussion et validé 48 amendements au document d'orientation de l'UCR.

Ces amendements concernent la dimension fonction publique complètement absente du document d'orientation, la protection sociale, l'abrogation de l'accord national interprofessionnel relatif aux retraites complémentaires AGIRC - ARRCO - AGFF du 30 octobre 2015 signé par la CFDT, CFE-CGC, CFTC..., l'abrogation de la loi « travail », etc.

Les 5 délégué.es de l'UFR de la FERC CGT (Michèle Douville, Mireille Guezenc, Alain Barbier, Philippe Bouyries, Jacques Candès) sont mandatés pour défendre ces amendements au congrès de l'UCR et ainsi porter l'idée d'une action syndicale CGT qui s'étende à toutes les composantes du salariat, y compris l'ensemble de la population retraitée, laquelle est dans sa majorité, anciennement salariée du secteur public comme du privé et dont l'avenir est étroitement interdépendant des actifs qui seront aussi de futurs

retraités.

La CE de l'UFR a voté le rapport d'activité de la direction sortante de l'UCR et salué sa capacité de mobilisation des retraités dans le cadre d'un large arc intersyndical (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, SUD, LSR, FCR-FP, Ensemble et Solidaires), notamment le 9 juin 2016, et qui se poursuit dans la journée nationale de mobilisation et de manifestations des retraités le 30 mars 2017.